

Conseil du 1^{er} décembre 2016

MISE À DISPOSITION IMMEUBLES ET MEUBLES AFFECTÉS À LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Le conseil approuve le procès-verbal de transfert figurant en annexe et autorise M. le Maire à signer les procès-verbaux ainsi que toutes pièces utiles à bonne fin.

CRÉATION DE POSTE

L'agent actuellement en charge de l'entretien des bâtiments arrête le 2 décembre 2016. S'agissant d'un contrat aidé il est nécessaire afin de pouvoir recruter un agent pour le remplacer de créer un poste.

Le conseil crée un poste d'agent d'entretien polyvalent à partir du 5 décembre dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le grade retenu est celui d'adjoint technique 2^{ème} classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

L'agent ainsi recruté exercera principalement les fonctions suivantes :

- entretien de la voirie,
- entretien et mise ne valeur des espaces verts,
- entretien des espaces publics et des bâtiments communaux,
- entretien des matériels et engins.

Le temps de travail sera de 35 heures hebdomadaires et les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

M. le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INDEMNITÉ TRÉSORIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité demande le concours du Receveur municipal :

- pour assurer des prestations de conseil ;
- assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

CRÉATION RÉGIE

Suite à l'entretien de M. le Maire avec Mme Latour, le nouveau trésorier, le Conseil décide de créer une régie de recettes et d'avances concernant la gestion de la salle communale à partir du 1^{er} janvier 2017 et charge M. le Maire de prendre les arrêtés nécessaires concernant la création de cette régie ainsi que la nomination du régisseur et de son suppléant.

RECRUTEMENT VACATAIRE

M. le Maire rappelle que l'agent actuellement en charge de l'entretien arrête son contrat au 2 décembre 2016 au lieu du 25 janvier 2017 comme initialement prévu.

Afin d'assurer une continuité de service minimum sur la commune, le conseil décide de recruter un vacataire à partir du 5 décembre 2016 qui sera rémunéré à l'heure, les crédits étant inscrits au budget.

M. le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

L'adhésion au SE61 : mise en instance dans l'attente de renseignement complémentaire.

Projet lotissement : présentation d'esquisses proposées par le CAUE. Le projet n° 3 retient l'attention mais nécessite des plans plus précis.

Réha école : problème du carrelage dans le hall toujours non résolu. Le conseil refuse d'attendre la décennale et laisse en suspens le solde.

Anciens bureaux écoles : afin de débarrasser le grenier de l'école réhabilitée, les tables et les bancs sont vendus au profit de la coopérative scolaire au prix de 10 €/unité.